



Besoin d'aide pour un licenciement économique

Par **sylvanus**, le **06/01/2010** à **10:06**

Bonjour,

je viens vers vous avec d'obtenir vos lumières sur quelques points.

Voici l'historique :

Notre société a été racheté par un grand groupe international côté en bourse.

J'ai donc signé un nouveau contrat avec une clause de non mobilité.

Ce groupe a décidé au bout d'un an et demi de centraliser son pôle technique à Rodez.

Sachant qu'une de ces filiales est basée à Villeneuve Loubet , ils ont donc décidé de supprimer mon poste à Villeneuve Loubet et de créer un nouveau poste à Rodez.

A savoir que mon poste pouvait être aisément exercer à Villeneuve Loubet sans changement de résidence.

Au point de vue économique pour l'entreprise, je n'aurais pas coûté plus cher car je n'ai pas eu proposition d'augmentation de salaire pour le nouveau poste à Rodez.

Il y avait d'ailleurs un poste de formateur à me proposer sur le site de Villeneuve Loubet mais ils ne l'ont pas fait.

La vérité , c'est qu'ils voulaient que j'aille à Rodez afin de pouvoir former les gars là bas sur nos nouveaux logiciels.
Je les suspecte également de vouloir supprimer certains bureaux à Villeneuve Loubet afin de gagner encore de l'argent.

Ils m'ont proposé ce poste que j'ai refusé pour raison familiale en leur expliquant que je n'ai aucune motivation d'aller là bas.

Je n'ai aucune famille , aucun amis à Rodez et de plus dans contrat il est précisé que je dois exercer mon travail sans changement de résidence principale.

Ce groupe m'a proposé deux fois exactement le même poste (copie parfaite pour les deux offres de reclassement).
Est ce légal ?

Sachant que ce groupe fait des bénéfices sur le même secteur d'activité, est ce que le licenciement économique pour raison compétitive est fondé?

DE nombreux syndiqués m'ont dit que je pouvais attaquer car la procédure est abusive mais je tenais à vous faire part de mon état actuel afin d'obtenir vos recommandations.

Je suis actuellement en congés de reclassement afin de pouvoir suivre une formation grâce à mon DIF.
J'ai une priorité de réembauchage pour une période d'un an.

Je compte bien les attaquer à la fin de mon congés de reclassement.

Quels sont vos conseils?
Qu'elle la meilleure démarche pour entamer cette procédure.

Merci de vos réponses et de votre aide.
Sylvain.